**[61:D:3]**

**Jugement**

**REMARQUE :** Le modèle de jugement suivant est rédigé selon la formule 59B, comme l'exige le paragraphe 59.03(3) des Règles de procédure civile.

[*no du dossier de la cour*]

COUR DE L'ONTARIO (DIVISION GÉNÉRALE)

MONSIEUR LE [*ou* MADAME LA] Le [*jour*] [*date*]

JUGE [*nom*]

[*intitulé de l'instance*]

[*sceau de la cour*]

JUGEMENT

LA PRÉSENTE REQUÊTE a été entendue aujourd'hui sans jury à/au [*lieu*], en présence des avocats des parties.

APRÈS AVOIR LU l'avis de requête et la preuve déposée par les parties, et après avoir entendu les plaidoiries des avocats des parties,

1. LE TRIBUNAL ORDONNE que [*nom*] se présente en personne en vue d'être interrogé par le liquidateur des biens de la société [*dénomination sociale*] Limitée concernant les opérations, les activités et les biens ce cette dernière, conformément à l'art. 230 de la *Loi sur les sociétés par actions*, L.R.O. 1990, chap. B.16;

2. LE TRIBUNAL ORDONNE que l'interrogatoire ait lieu après qu'un avis de sept jours aura été donné à [*nom*] et qu'une indemnité de présence lui aura été versée, et il ordonne que cet interrogatoire soit tenu dans la ville de ... pendant la semaine du [*date*];

3. LE TRIBUNAL ORDONNE que la signification de l'avis et le versement de l'indemnité de présence susmentionnés pourront être valablement effectués en remettant cet avis et cette indemnité de présence à Mes [*noms*], les procureurs dudit [*nom*], à leur cabinet situé au ... rue ..., dans la ville de ...;

4. LE TRIBUNAL ORDONNE qu'i n'y ait aucune ordonnance concernant les dépens de la présente requête.

greffier local,

Cour de l'Ontario (Division générale)